

Deuxième session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 10-13 novembre 2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2014/1/2
3 octobre 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://executiveboard.wfp.org).

WFP/EB.2/2014/1/2 1

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2014. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. Désignation du Rapporteur

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. Introduction liminaire de la Directrice exécutive

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques auxquelles le PAM est confronté.

4. Questions de politique générale

a) Point sur la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes

À sa première session ordinaire de 2013, le Conseil a demandé qu'une mise à jour sur la politique en matière de problématique hommes-femmes lui soit présentée **pour examen** à sa deuxième session ordinaire de 2014. La politique en vigueur, approuvée en 2009, n'est assortie d'aucun échéancier; elle a été rendue opérationnelle par le Plan d'action du PAM pour 2009-2011 relatif à la problématique hommes-femmes, qui a ensuite été prorogé jusqu'en 2013. Le rapport succinct de l'évaluation de la politique a été soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 2014. Compte tenu des recommandations formulées dans l'évaluation, de la réponse de la direction connexe et des avis formulés par le Conseil, le Secrétariat présentera une version révisée de la politique, qui incorporera également les enseignements tirés de l'application du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

b) Stratégie du PAM en matière de personnel

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique du PAM pour 2014-2017, la stratégie en matière de personnel indique les mesures à prendre pour s'assurer que l'approche suivie par le PAM pour ce qui est de la gestion du personnel, ainsi que le profil et la composition de ses effectifs, correspondent à ses besoins tels que prévus dans le Plan stratégique. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome*

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon de la collaboration telle

^{*} Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.



_

2 WFP/EB.2/2014/1/2

qu'évoquée dans ce document, en abordant les domaines existants et nouveaux de coopération et de partenariat. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

d) <u>Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de consolidation de la paix</u>

À sa deuxième session ordinaire de 2013, le Conseil a approuvé le document intitulé "Le rôle du PAM en matière de consolidation de la paix dans les situations de transition", dans lequel étaient définis les paramètres de l'engagement du PAM dans le domaine de la consolidation de la paix. Le document soumis à la présente session fait un point de la situation concernant la mise en œuvre de la politique.

e) Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil, présenté chaque année au Conseil **pour information** à sa deuxième session ordinaire. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

5. Ressources, questions financières et budgétaires

a) Plan de gestion du PAM pour 2015–2017

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du Plan de gestion du PAM pour la période 2015-2017, y compris le budget du PAM pour 2015.

Il est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'une demande du Commissaire aux comptes concernant une augmentation des honoraires d'audit en raison d'une hausse des dépenses de personnel, de l'indemnité journalière de subsistance et des frais de transport.

Il est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCOAB et le Comité financier de la FAO.

c) <u>Sélection et nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022</u>

Le mandat du Commissaire aux comptes du PAM arrive à échéance en juin 2016 et ne peut être reconduit, en vertu de l'article 14.2 du Règlement financier. La nomination du Commissaire aux comptes intervient à l'issue d'une procédure de sélection sur appel d'offres qui débutera fin 2014. Le document, soumis **pour approbation**, décrit la marche à suivre.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



WFP/EB.2/2014/1/2 3

d) <u>Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects pour le PAM</u>

Ce document fait le point sur les débats consacrés à la méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects, initialement présentée au Conseil à sa première session ordinaire de 2014 et examinée plus avant lors de consultations informelles. Il est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2014 à juin 2015*

Ce document expose le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période allant de 2014 à 2015. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations; il est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. Rapports d'évaluation

a) Rapport succinct de l'évaluation conjointe FAO/PAM du dispositif de coordination du module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire dans le cadre des interventions humanitaires (2009–2014), et réponse de la direction

Cette évaluation, qui est l'une des trois évaluations stratégiques réalisées sur divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, menée en collaboration avec le Bureau de l'évaluation de la FAO, examine la valeur ajoutée et l'efficacité de ce module d'action groupée créé en 2011 et dirigé conjointement par la FAO et le PAM. Ce thème stratégique touche à l'architecture des interventions internationales et offre une bonne occasion de tirer des enseignements de l'expérience de deux des organismes ayant leur siège à Rome. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Ouganda (2009–2013), et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses futures orientations stratégiques, à mettre en place sa planification stratégique et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.



4 WFP/EB.2/2014/1/2

c) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République démocratique du Congo (2009–2013), et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses futures orientations stratégiques, à mettre en place sa planification stratégique et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

d) Réponse aux recommandations issues du rapport succinct de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au Programme alimentaire mondial

Ce document regroupe les réponses aux recommandations issues de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au PAM effectué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement, dont le rapport a été présenté à la session annuelle de 2014. Il est soumis au Conseil **pour examen**.

e) Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées entre juillet 2013 et juillet 2014, et réponse de la direction

Ce rapport de synthèse récapitule les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations font preuve d'efficience et d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Questions opérationnelles

7. Programmes de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des programmes de pays ci-après:

- Cuba 200703 (2015–2018)
- Guatemala 200641 (2015–2019)
- Congo 200648 (2015–2018)
- 8. Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation
 - a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire pour les activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

Programme de pays Ouganda 108070



WFP/EB.2/2014/1/2 5

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- > Tchad 200713
- Éthiopie (réfugiés) 200700
- Malawi 200692
- Mali 200719
- ➤ État de Palestine 200709
- Sénégal 200681

9. Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles*

a) <u>Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2014</u>

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- ➤ Bangladesh 200673
- ➤ Ghana 200675
- Guinée 200687
- b) <u>Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2014</u>
 - Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.
- c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2014
 - Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

10. Questions d'organisation et de procédure

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015–2016
En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2015–2016.

11. Résumé des travaux de la session annuelle de 2014 du Conseil d'administration

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2014 lui est soumis **pour approbation**.



6 WFP/EB.2/2014/1/2

12. Questions diverses

Rapport sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM en République démocratique populaire lao

Un rapport sur la visite sur le terrain qu'ont effectuée des membres du Conseil en République démocratique populaire la entre le 7 et le 17 septembre 2014, est présenté au Conseil **pour information**.

13. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.

